

Le syndicalisme en France, 2010, Joël SOHIER

(Maitre de conférences en sciences de gestion, professeur de droit et science politique
à l'université de Reims)

✓ Les fondements philosophiques des syndicats, avec une séparation nette entre deux tendances, p50-53 :

→ Un syndicalisme de « **lutte des classes** », ambitionnant la fin du capital et l'appropriation des moyens de production. Cette approche met en avant l'antagonisme d'intérêts entre patronat et salariat. Le texte fondateur en est la charte d'Amiens, 1906 : **indépendance institutionnelle et politique**.

- Organisation de classe du Syndicat porteur de la perspective d'abolition du salariat et du patronat
 - Ouvert à l'ensemble des salariés, quels que soient les conceptions politiques ou philosophiques.
 - Indépendance vis-à-vis des partis.
- = CGT, CGTU, CGT-FO, FEN

→ Un syndicalisme « **chrétien** » issu de l'encyclique papale de Léon XIII « Rerum novarum » (des choses nouvelles). Il naît en se posant clairement **en opposition des socialistes** et du syndicalisme lutte des classes. Il est donc à contre-pied de la charte d'Amiens.

- Principe du **respect de la propriété privée** : l'égalité répartition des richesses et des avantages entre citoyens serait injuste en ce qu'elle viole les droits légitimes des propriétaires...
- Principe d'équité : l'homme doit accepter cette nécessité qui rend impossible l'élévation de tous au même niveau. **L'équité est donc opposée à l'égalité, vue comme absurde...**
- Principe de corps : les deux classes sont destinées par la nature à s'unir harmonieusement dans un parfait équilibre...

= CFTC, CFDT

✓ Généalogie des organisations syndicales actuelles, p63 :

Figure 2. Généalogie simplifiée des organisations syndicales actuelles (depuis 1945)

	Syndicalisme « lutte des classes » (charte d'Amiens) CGT			Syndicats autonomes principalement de la fonction publique		Syndicalisme chrétien (Rerum novarum) CFTC		Syndicat de cadres CGC
1947	CGT	CGT-FO	FEN	Groupe des dix	CFTC	CFDT	CGC	CFE-CGC
1964								
1981								
1992		FSU	FEN					
1993			UNSA					
1995				SUD	CFDT			
1998				Union syndicale solidaires				
2009	CGT	CGT-FO	FSU	UNSA	SUD (solidaires)	CFDT	CFTC	CFE-CGC
Élections prod/hommes 2008	34%	15,81%	6,25%		3,82%	21,81%	8,69%	8,19%

- 1981 : fondation du « Groupe des dix », regroupement de syndicats autonomes ; élargissement du champ de syndicalisation de la CGC à l'encadrement intermédiaire
- 1992 : scission de la FEN et création de la FSU
- 1993 : création de l'UNSA, résultat d'un regroupement de l'ancienne FEN et de syndicats autonomes
- 1995 : des dissidents de la CFDT créent des syndicats SUD
- 1998 : création de l'« Union syndicale solidaires », résultat d'un regroupement de SUD et de syndicats autonomes.

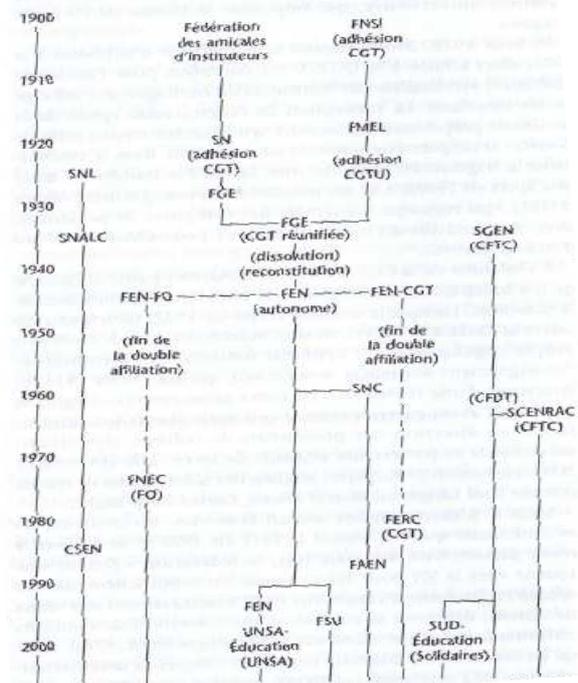
SIGNIFICATION DES SIGLES

- CGT : Confédération générale du travail
- CGT-FO : Confédération générale du travail - Force ouvrière
- FEN : Fédération de l'Éducation nationale
- FSU : Fédération syndicale unitaire
- UNSA : Union nationale des syndicats autonomes
- SUD : Solidaire unitaire démocratique
- CFDT : Confédération française démocratique du travail
- CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens
- CGC : Confédération générale des cadres
- CPE-CGC : Confédération française de l'encadrement - Confédération française des cadres

ÉVÉNEMENTS CORRESPONDANT AUX DATES :

- 1947 : scission de la CGT et création de la CGT-FO
- 1964 : transformation de la CFTC en CFDT et scission d'une minorité qui fonde une nouvelle confédération reprenant le nom de CFTF

Les filiations des principales fédérations syndicales de l'enseignement public



✓ **Le syndicalisme enseignant, 1997, Bertrand GEAY,**

✓ (Maitre de conférences en sociologie à l'université de Poitiers et directeur du laboratoire SACO
Savoirs, cognition et rapports sociaux)

p4-30 : synthèse du paysage syndical en France.

✓

André ROBERT

(spécialiste des politiques éducatives ; Professeur à l'université Lyon 2)

Miroirs du syndicalisme enseignant 2006

✓ Contexte global de la syndicalisation enseignante

p151 : Taux de syndicalisation : **France (9,1%)**, E-U (14,2%), Allemagne (28,9), R-U (32,9%), Italie (44,1%), Suède et Danemark mais avec spécificité (car syndicalisme lié aux régimes d'assurance sociale : 91 et 80%)

- En France, en 2006, le taux de syndiqués était estimé à 8% (1,8millions d'adhérents). **Grande différence entre le public (1/6 soit 16%) et le privé (1/20 < 5%). Les enseignants se démarquant encore avec un taux > à 25%.**

- Les **cadres et professions intellectuelles adhèrent 3 fois plus que les ouvriers.**

- Le taux de participation **aux élections professionnelles est de 33% dans le privé** (Prudhommale de 2002) contre **60% dans le public.** p152

Vu sur l'Expresso du café pédagogique du 13/11/2014 :

✓ « *Flic* est l'une des professions les plus syndiquées. Aux dernières élections de 2010, leur taux de participation frôlait les 83 % ».

✓ La France se caractérise par un taux de syndicalisation particulièrement faible avec environ 1, 8 million de syndiqués soit 8% des actifs contre 25% en moyenne en Europe.

✓ La situation est meilleure dans la Fonction publique (15%) et particulièrement à l'éducation nationale (24%). Mais ces taux sont en baisse régulière depuis les années 1980. « *Les syndicats français ont du mal à passer à un syndicalisme de service qui fait la force des organisations étrangères* ». (Attention car c'est aussi ce qui a amené dans ces pays un syndicalisme clientéliste...et le déclin du syndicalisme d'idées...)

✓ "**Situation désastreuse**", "**bilan épouvantable**", **l'élection de 2011 a laissé un gout amer aux organisations syndicales.** En effet, le premier vote sur Internet a montré une forte chute de la participation électorale. En 2011, le taux de participation aux élections professionnelles s'était établi à **38,54%** pour le Comité technique ministériel et à **42,98%** pour les CAP. L'Education nationale avait la particularité d'avoir un fort taux de participation aux élections professionnelles : il était de **61% en 2008**. Au soir du 20 octobre 2011 il était revenu à la moyenne nationale...Outre l'enjeu de représentativité dans l'éducation nationale, il y a aussi la question du poids des enseignants dans les négociations ouvertes dans la Fonction publique qui est en jeu.

✓

✓ **Bibliographie :**

Van Zanten et Rayou, les nouveaux enseignants changeront-ils l'école ?, 2004

Amossé, la transformation du paysage syndical depuis 1945 in données sociales-la société française, 2006

Mouriaux.R, le syndicalisme en France depuis 1945, la découverte, 1994

GEAY Bertrand, le syndicalisme enseignant, la découverte, 1997

SOHIER Joël, Le syndicalisme en France, Explicit, 2010

ROBERT.André, Miroirs du syndicalisme enseignant, 2006

Quelles différences entre les syndicats ?

FSU, CGT, FO, UNSA, SGEN, SNALC = mêmes combats ?

Pour réduire la subjectivité, je vous propose de nous appuyer majoritairement sur des faits plutôt que sur nos convictions :

1) Un article où [Eric Verdier \(économiste et sociologue au CNRS\) fait une analyse de l'idéologie sous-jacente des différents syndicats \(lors des discussions sur la loi d'orientation de Peillon\): il distingue 3 paradigmes.](#)

2) Les Mandats et/ou Votes / prises de positions officiels des différents syndicats sur divers éléments.

L'article d'Eric VERDIER : 3 paradigmes :

1) Le premier paradigme vise à installer une **égalité réelle de traitement des élèves** afin de permettre aux enseignants, en toute autonomie professionnelle, de prendre en charge des missions désormais plus complexes. On peut dire qu'il s'appuie sur une conception de la justice en éducation.

2) Le deuxième paradigme s'attache à contrebattre et compenser les inégalités produites dans et hors de l'école en **personnalisant l'enseignement et, plus largement, l'éducation**. Il vise à instaurer une liberté de choix des élèves de nature à leur permettre d'accéder à une large égalité de résultats qu'exprimera et conditionnera, partiellement, un véritable socle commun de compétences et de connaissances, à même d'en faire un tremplin pour des projets ultérieurs et non pas un simple minimum éducatif.

3) Le troisième prône un **réalisme évaluateur fondé sur la méritocratie scolaire qui différencie les parcours éducatifs** à l'issue d'un tronc commun dont la durée doit être **adaptée aux capacités des enfants**.

→ Chacune de ces approches emporte nombre de conséquences quant à la définition du mandat des enseignants et à son inscription dans la régulation d'ensemble du système éducatif ; leurs mises en œuvre respectives mobilisent des instruments d'action différenciés.

1) SNES-SNEP-SNUEP/FSU, la CGT éducation, Sud :

- Pour tous les échelons du système éducatif, plus de moyens matériels, en postes, en disponibilité temporelle afin de permettre aux enseignants de prendre pleinement en charge des tâches et des missions désormais incontournables mais mal prises en compte dans l'organisation de l'enseignement : gérer des classes hétérogènes, mieux écouter les parents, construire des projets pluri-professionnels, développer des partenariats avec les collectivités territoriales et associatives etc...

- Autonomie pédagogique fondée sur la maîtrise de savoirs disciplinaires fondement d'« une culture professionnelle légitime ». D'où de fortes réticences à l'égard de la conception du socle FILLON « tournant le dos à la dimension culturelle des enseignements au profit de la recherche de l'utilité immédiate ».

D'ailleurs, le profond attachement manifesté à l'égard d'une égalité de traitement garantie par la culture professionnelle de corps d'enseignants, elle-même adossée à des statuts nationaux, se traduit par une réticence certaine vis à vis d'un approfondissement de la décentralisation suspecté d'engendrer des disparités territoriales entre collectivités selon leurs capacités contributives et leurs choix politiques, entre territoires urbains et zones rurales moins en possibilité de proposer un accès à l'ensemble des services scolaires et péri-scolaires.

C'est l'Etat qui doit rester le gardien de la cohérence que porte en elle cette exigence d'une stricte égalité de traitement. Celle-ci se traduit par trois positions explicites :

- Un **strict encadrement de la décentralisation par des instruments de péréquation** et la mise sur pied de cahiers des charges définissant de hauts minima à respecter par toute collectivité.
- Un **refus explicite de tout transfert nouveau de personnels**, notamment des conseillers d'orientation psychologues, et de fortes réticences à l'égard de plus grandes responsabilités des Régions en matière de cartes de formation.
- Une opposition ferme à une conception des diplômes et des programmes qui ménagerait une forte autonomie aux établissements pour s'adapter à des spécificités locales, au risque d'affaiblir le caractère national des titres.

Pour l'avenir, la majorité des acteurs qui relèvent de ce paradigme – notamment les syndicats rattachés à la FSU ainsi que la CGT-Education – demandent **un allongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans** : « une telle

décision serait la réponse à la demande sociale de qualification et aux exigences économiques et démocratiques de notre société ».

2) Le second paradigme, qui rassemble **l'UNSA, le SGEN** : la question des moyens n'est pas aussi importante, et la volonté de contrebattre la production des inégalités internes et externes, s'appuie sur l'affirmation de quelques grands principes qui se déclinent ensuite en diverses démarches, processus et instruments. Il s'agit en particulier de :

- S'ouvrir fortement aux autres partenaires qui forment avec les enseignants la communauté éducative (personnels de vie scolaire, collectivités territoriales évidemment, associations de parents et d'action sociale, ...);
- Construire des **parcours éducatifs diversifiés** mais répondant aux mêmes exigences communes.
- Prendre en compte les diversités sociales, culturelles, territoriales, productives ..., **ce qui demanderait de s'éloigner de solutions uniques standardisées pour faire face à l'hétérogénéité des situations** auxquelles sont confrontés les appareils éducatifs, autrement dit, **faire de la diversité et – secondairement de l'expérimentation –** une source d'apprentissages organisationnels et institutionnels.
- . Faire du double processus de **décentralisation vers les collectivités territoriales et de déconcentration vers les établissements un atout pour refonder l'Ecole**, tout en s'efforçant d'encadrer la diversité des pratiques, des projets et des expérimentations.

En terme d'instrumentation, **l'attachement au socle commun** en tant que principe organisateur de l'enseignement obligatoire est ici clairement réaffirmé, tout comme **l'importance particulière des compétences transversales** dans la mesure où elles symbolisent l'ancrage dans une pédagogie de projet et une ouverture à d'autres acteurs éducatifs.

3) Ce paradigme prône un **réalisme évaluateur différenciant les parcours scolaires à l'issue d'un tronc commun** dont la durée doit être adaptée aux capacités des enfants : le **SNALC, la Société des agrégés**, portent ces conceptions, allant jusqu'à avancer, au nom de la prise en compte de la diversité des jeunes, la possibilité d'une **orientation vers la voie professionnelle dès la fin de la classe de 6^{ème}**.

Logiquement les tenants de cette approche sont **fermement opposés** à tout rapprochement systématique des trois voies du lycée sous la forme de lycées polyvalents devenant la règle ou encore **à la multiplication de classes passerelles destinées à « fluidifier » les rapports entre ces mêmes voies**. Tout au plus, sont-ils favorables à des possibilités de réorientation au sein du lycée professionnel.

En outre, le SNALC se montre **très réticent à l'égard des remises en cause du système de notation** jugé par la majorité des représentants syndicaux comme excessivement dévalorisant, au travers de la « constante macabre » qu'elle engendre ; cette organisation voit dans la note un révélateur, un symptôme ...

Les mandats et votes : jeu pour replacer dans la bonne colonne : Pour / Contre

Quelques exemples de mandats et/ou prises de position:

Battle / quizz :

Finalités éducatives et moyens pédagogiques :

- Socle commun de 2005 (FSU contre ; Unsa et Sgen-Cfdt pour ; Snalc contre mais car n'allait pas assez loin...)
- La scolarité obligatoire à 18 ans (FSU pour ; SNALC contre)
- L'apprentissage junior (avant 15 ans) (FSU contre ; SNALC pour)
- Changement de pédagogie (FSU, Unsa et Sgen-Cfdt pour ; snalc contre)
- Réflexion et changement sur les modes d'évaluation (FSU et Unsa et Sgen-Cfdt pour ; SNALC contre)
- fin du collège unique avec palier d'orientation en fin de 5^e (FSU contre ; snalc pour)
- Place significative de l'E.P.S, arts plastiques, éducation musicale, technologie (FSU pour ; snalc contre)
- Réforme du lycée de 2012 (FSU contre, Unsa et Sgen-Cfdt pour)

Statuts et travail des enseignants :

- Allongement du temps de présence dans l'établissement, idée de S.Royal, Sarkozy... (FSU contre ; Unsa et Sgen-Cfdt pour)

- Polyvalence des enseignants (Fsu contre ; Unsa et Sgen-Cfdt pour)
- Travail en équipe dans le temps de service (FSU pour ; snalc contre)
- Suppression des lufm (FSU contre, Snalc : Pour)
- Vote au Conseil Supérieur de la Fonction Publique lors du projet de loi sur l'élargissement des conditions d'accès au dispositif de titularisation aux contractuels à temps incomplets, <70% (FSU, SUD pour ; CGT, Unsa, CFDT, FO, CFTC, CGC contre)

Décret Métier lors du CTM du 27 mars 2014 : les amendements proposés

- Snep-Fsu pour aligner le temps de service des profs d'EPS à 15+3 (FSU, CGT, CFDT, SUD pour ; FO, UNSA Refus de vote)
- Snep-Fsu sur la coordination « allègement de service d'1h pour tous les établissements et de 2h si plus de 4 enseignants d'E.P.S » (FSU, CGT, FO, SUD pour ; CFDT abstention ; UNSA refus de vote)
- CFDT (par un Personnel de direction...) pour définir localement une partie des obligations de service (CFDT pour ; tous les autres contres)
- UNSA soutenu par la FSU pour reformuler les obligations des documentalistes (1h d'enseignement = 2h de service)
- FSU pour rétablir les heures de cabinet (H-G), labo (sciences et langues), coordo (eps) (CFDT Abstention ; UNSA refus de vote)
- UNSA soutenu par la FSU pour un allègement de service pour le responsable du réseau informatique.
- SUD soutenu par la FSU souhaitant conditionner tout complément de service à l'absence d'HSA dans la discipline.
- SNES-FSU pour que les profs de Français aient la pondération de 1,1 en seconde (FSU pour ; autres abstention)
- FSU pour augmenter la pondération de 1,1 à 1,17 en terminal et 1,3 en STS (14 pour ; CFDT abstention)
- FSU, UNSA, CGT, SUD soutenus par la CFDT pour étendre la pondération du cycle terminal aux LP (FO abstention)

Sport Scolaire :

- A.G UNSS 2013 : Demande d'augmentation de la subvention à l'UNSS pour ne pas augmenter le prix des licences élèves (FSU pour ; Unsa contre)
- Le SNPDEN-Unsa a publié dans sa lettre de direction n°533 (novembre 2015) qu'il souhaite le « retour des AS des EPLE dans le droit commun des associations » = plus de présidence ni de membres de droit...De même, alors que le SNPDEN revendique la « démocratisation du fonctionnement de l'UNSS », il « rappelle son mot d'ordre de ne pas présider les AG des AS »...particulièrement symbolique dans une période d'élections Unss qu'ils sont légalement censés organiser...(la Note de Service du 21/08/2015 le rappelant)

Décret sport scolaire (rétablissant le forfait 3h pour tous...) lors du CTM du 27/11/2013 (d'après le site de l'Unsa) :

- Amendement de l'UNSA sur l'article 2 : « *Il peut aussi intervenir, dans le cadre du cycle école-collège, pour améliorer la continuité pédagogique et éducative dans le domaine du sport scolaire* ». Il ne s'agit pas seulement d'intervenir sur des actions comme cela existe déjà (cross par exemple avec Usep) mais de pouvoir intervenir dans le cadre des 3h sur du sport scolaire, dans le cycle école-collège.

Vote sur cet amendement : POUR = Unsa (4) et Sgen-CFDT (1), CONTRE = FSU (7), CGT (1), FO (1) et Sud (1)

- Amendement sur l'article 4 : « *Les enseignants d'Éducation physique et sportive peuvent, sur leur demande, être admis à participer à l'organisation et au développement de l'association sportive de leur établissement et à l'entraînement de ses membres en dehors du temps normal de leur service hebdomadaire. Ils perçoivent en ce cas une indemnité forfaitaire non soumise à retenue pour pension, dont le taux et les conditions d'attribution sont fixés par arrêté du ministre des finances et du ministre de l'Éducation nationale.* » C'est, à peu de chose près, la rédaction du décret de 73 sur les C.A.S...= Forfait hors du statut...

Vote pour cet amendement : POUR = Unsa (4), CONTRE = FSU (7), CGT (1) et Sud (1), ABSTENTION = FO (1) et Sgen-CFDT (1)

Statuts et fonctionnement interne des syndicats :

- Majorité nécessaire pour entériner un vote = 70% minimum à la FSU → compromis indispensable.-

La FSU souhaite:

- La scolarité obligatoire de 3 à 18 ans,
- "l'élévation du niveau de formation pour tous"
- Un changement de la pédagogie, pour "donner davantage de sens" aux apprentissages
- L'allègement des programmes, trop lourds et pas adaptés aux élèves d'aujourd'hui

Le SNES-FSU s'est par ailleurs positionné pour

- une "obligation de résultats" de la part du système scolaire
- l'acquisition des savoir-être (le SNALC est opposé à cette conception)
- une place plus importante de l'éducation artistique, de l'EPS, des langues et de la maîtrise des outils informatiques et de communication, là où le SNALC demande le rétablissement d'horaires crédibles dans les disciplines fondamentales ;
- le travail en équipe et la construction de projet éducatifs globaux sur tous les temps et espaces éducatifs de l'enfant (le SNALC n'invite pas au travail en équipe forcé et à la pédagogie de projet forcenée)
- la redéfinition du service des enseignants en y incluant le travail en équipe ou la formation continue (le SNALC ne souhaite pas la redéfinition du service des enseignants)
- une réflexion et un changement sur les modes d'évaluation (le SNALC ne le souhaite pas)

Maintenant, mon choix personnel : pourquoi la F.S.U plus qu'une autre... ?

- J'ai trois convictions profondes :

- 1) On n'arrivera pas à aider nos élèves les plus en difficulté sans **changer l'école et la société** → C'est donc un syndicalisme de transformation sociale puissant et unitaire dont nous avons besoin. C'est indispensable et surtout c'est largement possible (voir la fable de la dette...)
- 2) TOUS les enfants (excepté peut-être ceux souffrant de handicap) sont capables de réussir dans les tâches « intellectuelles » ou abstraites (cela rejoint le **postulat d'éducabilité** de P.Meirieu). Il n'y a pas « d'élève pas fait pour les études » → mais des conditions d'études non pensées/adaptées pour tous les élèves (tâches implicites, rapport binaire, temps insuffisant, effectifs trop lourds...)
- 3) L'E.P.S n'est définitivement **pas une matière comme les autres** (équipements, rapport au corps, sport scolaire, représentations sociales...) : un syndicat disciplinaire me paraît indispensable pour la faire vivre correctement.

→ A partir des 2 premières convictions : Transformation sociale + Educabilité de tous, il ne reste plus que 3 fédérations syndicales : FSU, CGT et SUD. En ajoutant la 3^{ème}, il me restait le SNEP, au sein de la FSU...

- Sur l'**UNSA** et le **SGEN-CFDT** : leurs positions nationales vont globalement dans le sens des réformes proposées depuis quelques années (socle commun FILLON, réforme du lycée, bivalence, 35h, Réforme du collège 2016, Réforme du dnb 2017).

- Pour le **SNALC**, depuis quelques années, les positions contre les politiques en place se sont un peu radicalisées et leur discours peut même s'avérer intéressant à certains égards... Ils font aussi de belles brochures... mais dès que l'on se penche un peu plus sur leurs actes (mandats nationaux) et leurs votes, on se rend vite compte que leur conception éducative laisse sur le bas-côté ceux pour qui l'école est la seule chance d'émancipation et d'ascenseur social... J'aimerais en discuter mais depuis que je milite (2007), je n'ai jamais vu un de leurs militants sur le terrain...